Guide des Compétitions

Saison 2026

LIGUE HAUTS DE FRANCE

Sommaire

Calendriers sportifs 2025/2026 .....3 & 4

Calendriers vacances scolaires et jours fériés 5

Droits d'engagement

Tournois 6

Equipes 7

Tarif licences 8

Certificat médical 9

Les formats de jeux 10

Autorisations de jouer en catégories supérieures.....11 & 12

Demande de changement de club..... 13

Demande de reclassement..... 14

Charte des homologations 15

Annexes.....16 à 20

Calendriers sportifs 2025/2026

Calendrier Epreuves Régionales par Equipes et Individuelles	
Championnats Régionaux par Equipes	**Phases Finales / Finales**
Championnat par Equipes Seniors Plus Messieurs : Dim. 28 sept —12—26 octobre —9—23 novembre 2025 Dames : Dim. 5 –19 octobre—2—16 et 30 novembre 2025	Dimanche 7 décembre 2025 à Marcq-en-Baroeul
Championnat par Equipes Coupe Sueur 5 périodes de 3 semaines (5 janvier au 17 avril 2026)	Phase finale Mai/Juin 2026 dans les clubs Finale à l'Amiens AC
Championnat par Equipes 11-12 ans Phase qualificative 9—23 novembre et 7 décembre 2025 (dates butoirs) 1/2 finale au plus tard le 11 janvier 2026 (dans les clubs)	Samedi 17 janvier 2026 à Marcq-en-Baroeul
Championnats par équipes inter-comités 8 ans et moins	Lundi 13 avril 2026
Phases finales régionales par équipes Jeunes 7/8 ans orange (mixte), 8-10 ans G&F vert, 11-12 & 13-14 ans G & F 15-16 ans garçons — 17-18 ans garçons, 15-18 ans filles	Finales Samedi 27 juin 2026 à Marcq-en-Baroeul
Championnat par Equipes Seniors Dames : Vendredi 1er mai—dimanche 10 mai—Lundi 25 mai — (J3 : 14 mai en DQCF) —dimanche 7 & 21 juin 2026 Messieurs : Dimanches 26 avril—3 mai—24 mai (J3 : 14 mai en DQCF) & 31 mai—14 juin 2026	
Finales **Tennis Entreprise** Champ. Territorial AOS/Nord Finales Coupe Mixte et Masculine	Samedi 13 juin 2026 à Marcq-en-Baroeul
Championnats Régionaux Individuels	**Phases Finales / Finales**
Coupe d'hiver U8	Décembre 2025
Championnats Individuels Jeunes U10	Samedi 2 et dimanche 3 mai 2026 à Marcq-en-Baroeul
Championnats Individuels Jeunes 11-18 ans	Mercredi 6 au samedi 9 mai 2026
Coupe d'été 6-7 ans	Mercredi 24 juin 2026 à Amiens
Championnat Individuel Seniors - Seniors + et Tennis Entreprise	Jeudi 14 au samedi 17 mai 2026 à Marcq-en-Baroeul
Autres	**Phases Finales / Finales**
Masters du **Challenge Salier**	Samedi 3 et dimanche 4 octobre 2026 à Marcq-en-Baroeul

Calendriers sportifs 2025/2026

Calendrier Epreuves Régionales par Equipes et Individuelles	
Championnats Régionaux par Equipes Padel et Beach	**Phases Finales / Finales**
Championnat Padel par Equipes Divisions Départementales	Dimanche 11 et 25 janvier 2026
Championnat Padel par Equipes Divisions Régionales	R1 : 4 et 5 avril 2026 Autres divisions : Dimanche 22 mars au dimanche 5 avril 2026
Championnats Beach Tennis U14, U18, Seniors	En attente des dates fédérales
Championnats Padel Régionaux par paires	**Phases Finales / Finales**
Seniors + :	vendredi 13 au dimanche 15 mars 2026
Jeunes :	samedi 9 et dimanche 10 mai 2026
Seniors :	vendredi 26 au dimanche 28 juin 2026
Championnats Padel Départementaux Messieurs par paires (P250)	**Phases Finales / Finales**
Seniors Messieurs	Vendredi 5 au dimanche 7 juin 2026
Championnats Beach par paires	**Phases Finales / Finales**
Championnats Beach Tennis U14, U18, Seniors et 45 +	En attente des dates fédérales

Calendrier Vacances scolaires et Jours Féries

Vacances	Date
Toussaint	18 octobre au 2 novembre 2025
Noël	20 décembre 2025 au 4 janvier 2026
Hiver	14 février au 1er mars 2026
Printemps	11 au 26 avril 2026
Pont de l'Ascension	Mercredi 13 au dimanche 17 mai 2026
Eté	À partir du 4 juillet 2026

Fêtes	Dates 2025/2026
Toussaint	Samedi 1er novembre
Armistice	Mardi 11 novembre
Noël	Jeudi 25 décembre
Le jour de l'an	Jeudi 1er janvier
Le lundi de Pâques	Lundi 6 avril
La fête du Travail	Vendredi 1er mai
La victoire de 1945	Vendredi 8 mai
Le jeudi de l'Ascension	Jeudi 14 mai
Le lundi de Pentecôte	Lundi 25 mai
La fête nationale	Mardi 14 juillet
L'Assomption	Samedi 15 août

Droits d'engagements

TAXES TOURNOIS 2026		
Catégories		**Taxes 2026**
Tennis	Hors catégorie: Prix > à 4600 €	560 €
	1ère catégorie : Prix > à 2300 €	280 €
	2ème catégorie : Prix > à 1200 €	140 €
	3ème catégorie : Prix < à 1200 €	71 €
	TMC tournois multi-chances	31 €
	TLC - Tournois des licenciés du club	31 €
	Tennis Fauteuil	28 €
	Tournoi de Jeunes	Gratuit
	Tournoi interne de jeunes	
Padel	P25	31 €
	P100	40 €
	P250	50 €
	P500	60 €
	P1000	
	P1500	
	P2000	
	Interne	21 €
Pickleball		31 €
Beach	Tournoi Beach	31 €

Les demandes d'homologations des **tournois Open** de tennis **de la saison 2026** et des **TMC** se déroulant du **1er septembre 2025 au 28 février 2026** doivent être saisie sur Adoc avant le **30 juin 2025.** Après cette date, une pénalité de retard (20% de la taxe du tournoi) sera appliquée.

Pour les **TMC** se déroulant du **1er mars au 31 août 2026**, la **période de saisie** sera ouverte du **12 janvier au 17 février 2026**.

Concernant les demandes d'homologations des tournois de Padel pour la saison 2025, il y aura **uniquement 2 périodes de saisie** :

- **pour les tournois du 1er septembre 2025 au 31 janvier 2026** :
  saisie des homologations du 11 juin au 7 juillet 2025,
- **pour les tournois du 1er février au 31 août 2026** :
  saisie des homologations du 30 septembre au 30 novembre 2025.

Les demandes d'homologations de tournois Beach Tennis peuvent être faites tout au long de la saison, en respectant un délai (de 2 semaines à 45 jours selon la catégorie, voir guide de la compétition)

DROITS D'ENGAGEMENT EPREUVES PAR EQUIPES 2026		
Homologation	**Catégories**	**Tarif**
Ligue	Jeunes	11 €
	Seniors	43 €
	Seniors +	43 €
	Coupe Sueur	43 €
FFT	Epreuve Nationale (Hors Pro A et Pro B)	50 €
	Epreuve Nationale -Pro A	100 €
	Epreuve Nationale -Pro B	

Les inscriptions des équipes et la création d'homologation sont à réaliser sur ADOC. (Rubrique compétitions)

La grille des recommandations des indemnisations des officiels de la compétition (Arbitres, Juges Arbitres et Juges de ligne) est disponible sur demande auprès de la Commission Régionale Arbitrage (CRA)

Cotisations Statutaires 2026	
Affiliations facturées par la Ligue	**Tarif 2026**
Cotisation statutaire- Clubs affiliés	38 €
Droit d'inscription- Structures habilitées	38 €
Droit d'inscription- Sections Tennis Entreprise	27 €

Licences

	TARIF LICENCES FFT 2026		
	Licence multi-raquettes	**Licence Pickleball - Padel ou Beach Tennis**	**Licence hors club**
Validité	Du 1er septembre 2024 au 31 aout 2026		
Modalité d'accès	Pour tous	Pour tous	Adulte uniquement *(Exception jeunes de 18 ans vivant à l'étranger)*
Prix adultes	33 €	26 €	49 €
Prix jeunes	13 € (6 ans et moins) 23 € (7 à 18 ans)	22 €	34 €

Certificat Médical

Pour les mineurs (17 ans ou moins au jour de la prise de licence) :

Le dispositif reste identique par rapport à l'année précédente : l'obtention ou le renouvellement de la licence est subordonné à l'attestation écrite d'un représentant légal dès lors que chacune des rubriques du questionnaire de santé a donné lieu à une réponse négative. En cas de réponse positive à l'une des rubriques dudit questionnaire, un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de l'une ou plusieurs des disciplines concernées, datant de moins de six mois, devra être produit. Il est possible de répondre au questionnaire de santé (accessible une fois connecté à votre compte) et de transmettre l'éventuel certificat médical à votre club sur l'application ou le site internet Ten'Up.

J'ai répondu « non » à l'ensemble des rubriques du questionnaire de santé	→	Mon représentant légal fournit à mon club un écrit en attestant
J'ai répondu « oui » à au moins une rubrique du questionnaire de santé	→	Je dois transmettre à mon club un certificat médical de mois de 6 mois

Pour les majeurs (18 ans ou plus au jour de la prise de licence) :

Depuis la saison 2024, le certificat médical et le questionnaire de santé sont supprimés.

Toutes les licences permettent la pratique en compétition, à l'exception des licences scolaire et découverte.

FORMATS DE JEUX

Format	Catégorie	Sets	Point décisif	Jeu décisif	3ème set= 10points	Nombre maxi de simples par jour	Nombre maxi de matchs par jour	Repos entre 2 simples (indiv)		Repos max avant un double
								Seniors	Jeunes et seniors+	
1	12 à 49ans	3 sets à 6 jeux	non	6-6	non	2	3	1h30	3h	30min
	50 à 64ans						2			
2	12 à 49 ans	2 sets à 6 jeux	non	6-6	oui	2	3	1h30	3h	30min
	50 à 64 ans						2		3h	
	65 ans et +					1	2			
3	TMC	2 sets à 4 jeux	oui	4-4	oui	3	4	30min	30min	
4	Double, possible en simple	2 sets à 6 jeux	oui	6-6	oui	2	3	1h30	3h	30min
5	A partir de 8ans	2 sets à 3 jeux	oui	2-2	oui	4	5	30min	30min	30min
6	TMC à partir de 11 ans	2 sets à 4 jeux	oui	3-3	oui	3	4	30min	30min	30min
	A partir de 8ans									
	TMC à partir de 11 ans									
7	Compétition Jaune/ verte	2 sets à 5 jeux	oui	4-4	oui	2	3	30min	30min	30min
	TMC à partir de 11 ans									

Autorisations de jouer en catégories supérieures

Enfants catégorie 6 ans :

- Etre hiérarchisé **niveau orange**
- Demande du DFP auprès du médecin régional
- Possibilité de disputer 15 épreuves sur terrains orange ou vert.
- Présentation au juge arbitre d'un certificat médical daté de moins de 6 mois et de l'attestation fédérale signée remplie par le DTN / DFP.

Fait dans la ligue par le DFP sur ADMIN+

Jeunes de moins de 10 ans pour jouer sur terrain jaune en 12 ou 14 ans:

- Classement **à 30/4 (30/3 jusqu'à nouvel ordre)**

Calcul du classement ou administrativement sous réserve d'avoir gagné à 30/4 par François DUPORT à la DTN

Les inscriptions en ligne via TENUP sont bloquées mais sont possibles directement auprès du Juge Arbitre du tournoi après contrôle des autorisations

Autorisations exceptionnelles pour jouer en catégorie supérieure

Filles catégorie 9 ans* pour jouer jusqu'en catégorie 16 ans :
Filles catégorie 10 ans* pour jouer jusqu'en catégorie seniors :

- Participe aux épreuves nationales
- Validation du DFP et Médecin régional
- Présentation au juge arbitre d'un certificat médical daté de moins de 6 mois délivré par un médecin du sport et de l'attestation fédérale signée par le DFP.

Fait dans la ligue par le DFP référent

A compter du 1er septembre 2024

Garçons catégorie 9 ans* pour jouer jusqu'en catégorie 14 ans Garçons catégorie 10 ans* pour jouer jusqu'en catégorie 16 ans :

- Parmi les meilleurs de la catégorie supérieure
- Validation du référent national après étude des compétences de jeu, techniques, de l'environnement et validation médecin fédéral après un examen médical approfondi au CNE, puis au bout de 6 mois par un médecin du sport avec avis du médecin fédéral.
- Présentation au juge arbitre d'un certificat médical daté de moins de 6 mois délivré par le médecin fédéral et de l'attestation fédérale signée par le référent national.

Fait à la DTN par le référent National et le médecin fédéral

* Être classé(e) à 30/4 (30/3 jusqu'à nouvel ordre)

Les inscriptions en ligne via TENUP sont bloquées mais sont possibles directement auprès du Juge Arbitre du tournoi après contrôle des autorisations

TENNIS LIGUE HAUTS DE FRANCE

Autorisation pour jouer en catégorie supérieure : conditions orange ou verte

	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15/16 ans	17/18 ans	Seniors
6 ans	Autorisation médecin régional et DFP orange et vert											
7 ans		Orange et vert										
8 ans			Orange et vert									
9 ans				Orange et vert								
10 ans					Orange et vert							
11 ans						Cmncptc 1 an médecin du sport						
12 ans												

Conditions de jeu sur 18 mètres Conditions de jeu sur 21 ou 23,77 mètres

Autorisation pour jouer en catégorie supérieure : condition jaune (classement à 30/3 jusqu'à nouvel ordre)

	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15/16 ans	17/18 ans	Seniors
7 ans		Si classé à 30/4										
8 ans			Si classé à 30/4									
9 ans				Si classé à 30/4								
10 ans					Si classé à 30/4							
11 ans						Cmncptc 1 an médecin du sport						
12 ans							Cmncptc 1 an médecin du sport					

MEDR: médecin régional **DFP:** Directeur Fédéral de la Performance

AUTORISATIONS EXCEPTIONNELLES

FEDERATION FRANÇAISE DE TENNIS

DISPOSITIONS EXCEPTIONNELLES FILLES 9 ET 10 ANS NIVEAU NATIONAL APRES ACCORD DU MEDECIN REGIONAL ET DU DIRECTEUR FEDERAL DE LA PERFORMANCE		
9 ans filles	Autorisées jusqu'à 16 ans 30/4 MEDR/DFP certificat médical daté de moins d'un an délivré par un médecin du sport	
10 ans filles	Autorisées jusqu'en senior 30/4 MEDR/DFP - certificat médical daté de moins d'un an délivré par un médecin du sport	

MEDR: médecin régional **DFP:** Directeur Fédéral de la Performance

A compter du 1er septembre 2024

DISPOSITIONS EXCEPTIONNELLES GARCONS 9 ET 10 ANS NIVEAU NATIONAL APRES ACCORD DU REFERENT NATIONAL ET DU MEDECIN FEDERAL			
9 ans garçons	Autorisées jusqu'à 14 ans 30/4 référent national et médecin fédéral		
10 ans garçons	Autorisées jusqu'à 16 ans 30/4 référent national et médecin fédéral		

Validation Commission Fédérale Médicale et COMEX

Les inscriptions en ligne via TENUP sont bloquées mais sont possibles directement auprès du Juge Arbitre du tournoi après contrôle des autorisations

Changements de club

Changements de clubs 1ère et 2ème séries ou les moins de 13 ans 3ème série : <u>vendredi 31 octobre 2025</u> (sinon Non-Equipe)

Les règles de qualification et de prise de licences sont celles édictées par le règlement fédéral (Règlements Sportifs de la FFT).

Selon le chapitre 2 des Règlements Sportifs, l'ensemble des joueurs classés en 1ère et 2ème série ainsi que les 3ème série de moins de 13 ans doivent obtenir l'accord du Président du club quitté pour pouvoir prétendre participer aux championnats par équipe pour leur nouveau club. Ce changement de club doit être enregistré **<u>avant le 31 octobre</u>** de l'année sportive concernée sans quoi la licence portera le statut « Non Equipe » dans le nouveau club.

Dorénavant, ces demandes de changement de club se feront à présent depuis ADOC.

Le classement de référence pris en compte est celui de <u>juin</u>.

<u>Nouvelle procédure pour les joueurs soumis à une autorisation</u>

- La licence est saisie par le club d'accueil depuis ADOC, ou prise en ligne dans le cadre d'une adhésion à un club sur Ten'Up.
- Le Président du club quitté reçoit **1 mail + 1 SMS** lui permettant de valider ou s'opposer à la participation en équipe pour le nouveau club. Il dispose d'un **délai de 7 jours** pour se prononcer**.**
- Il se connecte à ADOC, rubrique Licence > Changement de club pour statuer sur la demande. Les actions possibles :

  ⇒ **Accepter :** valide la participation en équipe pour le nouveau club.

  ⇒ **Refuser** : interdit la participation en équipe pour le nouveau club. La licence reste au statut « non Equipe » pour la saison sportive.

En cas d'absence de réponse au bout de 5 jours : le Président du club quitté est relancé par SMS et par mail.

En cas d'absence de réponse au bout de 7 jours : la demande est considérée acceptée ce qui valide la participation en équipe pour le nouveau club.

Pendant toute la durée de la procédure, le statut du joueur sera **temporairement « Non Equipe »** rendant impossible son inscription sur des fiches d'équipes. Des mails sont envoyés aux différentes parties pour tenir informées de l'avancée de la procédure.

<u>Après la date du 31 octobre ?</u>

En cas de saisie de la licence après le 31 octobre, un joueur soumis à une autorisation se verra attribuer le statut « NON EQ Non Equipe » et ne pourra donc pas participer aux épreuves par équipes pour son nouveau club, quel que soit le niveau du championnat.

Toute demande de changement de club <u>en cours de saison</u>, après le 31 octobre, doit être faite via le bordereau de changement de club, en ligne sur le site de la Ligue, quelque soit le classement du joueur.

Demande de Reclassement

1- Reclassement pour reprise de compétition

Tout joueur ayant déjà été **classé au moins à l'échelon 30/2** n'ayant disputé aucun match de simple homologué au **cours des 5 années sportives précédentes** (statut de classement Non Déterminé « **ND** »). Sans demande de reclassement, ce joueur « ND » ne pourra participer à **aucune compétition** homologuée. La participation à une compétition par équipes d'un joueur « ND » venant d'être reclassé est soumise à l'appréciation de la commission compétente.

2- Reclassement pour cause de blessure

Tout joueur licencié classé (hors 1ère série), descendant au classement de fin d'année sportive et justifiant d'un **arrêt de 5 mois minimum** dont **12 semaines consécutives** au cours de l'année sportive précédente pour raison **de blessure et/ou maladie**, pourra être réintégré à son ancien classement :
-- pour le joueur qui était **3ème et 4ème série** l'année précédente, dès qu'il aura obtenu **2 victoires à ce même classement** ou à un classement supérieur au cours de l'année sportive contre **2 joueurs différents**.
-- pour le joueur qui était **2ème série** l'année précédente, dès qu'il aura obtenu **3 victoires à ce même classement** ou à un classement supérieur au cours de l'année sportive contre **3 joueurs différents**.
-- pour le joueur **numéroté**, on considère les victoires en fonction du n° de l'adversaire. Dans tous les cas, les victoires contre les joueurs ayant un classement présumé ne sont pas prises en compte. Ces mesures de reclassement pour cause de blessure ne sont pas reconductibles **2 années sportives consécutives**.

3- Reclassement en fonction du niveau de jeu

Un joueur peut être reclassé, en cours d'année sportive, sur demande auprès de la commission compétente, à un classement correspondant au mieux à son niveau de jeu. Le classement délivré pourra être – **au maximum** – **le meilleur classement jamais obtenu par ce joueur.** Le changement de classement doit être au **minimum de 3 échelons** pour un reclassement **en 4ème ou 3ème séri**e, et de **2 échelons** pour **un reclassement en 2ème série**. En outre, la commission fédérale de classement a la possibilité de réajuster le classement d'un joueur, à la hausse ou à la baisse d'un ou de plusieurs échelons, si elle l'estime justifié au vu de son palmarès. La participation à une compétition par équipes d'un joueur venant d'être reclassé, est soumise à l'appréciation de la commission compétente.

4- Niveau présumé

Dans le cas où il n'est pas possible d'assimiler un joueur à un classement, la commission fédérale de classement lui attribue un niveau présumé.
Un joueur détenteur d'un niveau présumé ne peut en aucun cas :
-- prendre part à un Championnat individuel ;
-- prendre part à une épreuve par équipes ;
-- figurer sur la liste des joueurs telle que définie aux articles 84 à 87 des RS FFT.

TEN NIS LIGUE HAUTS DE FRANCE

Charte des Homologations

Homologation :

Toutes les demandes d'homologation des tournois de la saison à venir devront être saisies sur **ADOC** aux **dates précisées** dans le mail envoyé aux clubs.

Tous les onglets de la demande d'homologation doivent être scrupuleusement et entièrement complétés : installations, épreuves avec formats et tarifs, répartition des prix (la catégorie de tournoi et les droits d'homologation dépendent du montant total des prix (espèces + lots), et la composition du comité de tournoi (3 personnes minimum pour être validée).

La saisie des TMC & Tournois internes peut s'effectuer toute l'année. Ces demandes d'homologation doivent être effectuées sur ADOC au **minimum 1 mois** avant le début du tournoi.

Juge-Arbitre/ Arbitre:

Le juge arbitre doit être suffisamment présent pour le bon déroulement du tournoi et ne doit pas être engagé sur un autre tournoi pendant toute la durée de celui pour lequel est faite la demande d'homologation. Un JAT3 est fortement **recommandé** pour le circuit CNGT.

Vous ne pouvez organiser un tournoi senior open que s'il y a un juge-arbitre de tournoi (JAT1 ou JAT2) licencié dans votre club ou prendre l'engagement d'inscrire un candidat sur les sessions de formation de la saison à venir.

Le club organisateur peut faire arbitrer les finales de toutes les épreuves homologuées (obligatoirement les 2nd séries et conseillé pour les 3èmes séries).

Calendrier:

Les tournois internes sont réservés aux seuls licenciés du club organisateur.
Leur durée est limitée à **4 mois maximum**.

Les matchs du tournoi doivent **obligatoirement** être joués durant la période de l'homologation

Annulation et fin de tournoi:

La demande d'annulation d'un tournoi doit être adressée **par écrit ou par mail à la Commission Homologation des Tournois.**
La démarche doit être également faite si le tournoi n'a pas eu ou n'aura pas lieu.

Nouveau : prélèvement de la taxe homologation **à partir de la date de fin de tournoi renseignée dans l'admin + 5 jours :** déclenchement à la fin de la quinzaine, ,

Le juge-arbitre doit clôturer le tournoi dans les **48 H** suivant la fin de celui-ci.

ANNEXES

- Annexe 1 : Attestation (Majeurs)
- Annexe 2 : Questionnaire Santé (Majeurs)
- Annexe 3 : Attestation (Mineurs)
- Annexe 4 : Questionnaire Santé (Mineurs)

Attestation

dans le cadre de l'article 194 des Règlements Sportifs de la FFT pris en application des articles D. 231-1-4 et A. 231-2 du Code du Sport

Je soussigné(e) M/Mme_____[1]

atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date et signature

[1] Préciser les prénom et nom, et le cas échéant, la qualité de représentant légal

Modèle établi à titre indicatif

ANNEXE 2

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

cerfa N°15699*01

Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « QS – SPORT »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	☐	☐
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	☐	☐
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	☐	☐
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	☐	☐
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	☐	☐
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	☐	☐
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc…) survenu durant les 12 derniers mois ?	☐	☐
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	☐	☐
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	☐	☐
**NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.*		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :
Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :
Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

Attestation

dans le cadre de l'article 193 des Règlements Sportifs de la FFT pris en application des articles D. 231-1-4-1 et A. 231-3 du Code du Sport

Je soussigné(e) M/Mme_____[1],

exerçant l'autorité parentale sur_____[2],

atteste(nt) que chacune des rubriques du questionnaire « *Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur en vue de l'obtention, du renouvellement d'une licence d'une fédération sportive ou de l'inscription à une compétition sportive autorisée par une fédération délégataire ou organisée par une fédération agréée, hors disciplines à contraintes particulières* » a donné lieu à une réponse négative.

Date et signature(s) des personnes exerçant l'autorité parentale

[1] Préciser les prénom et nom des personnes exerçant l'autorité parentale

[2] Préciser les prénom et nom de l'enfant mineur

Modèle établi à titre indicatif

ANNEXE 4

QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR EN VUE DE L'OBTENTION, DU RENOUVELLEMENT D'UNE LICENCE D'UNE FÉDÉRATION SPORTIVE OU DE L'INSCRIPTION À UNE COMPÉTITION SPORTIVE AUTORISÉE PAR UNE FÉDÉRATION DÉLÉGATAIRE OU ORGANISÉE PAR UNE FÉDÉRATION AGRÉÉE, HORS DISCIPLINES À CONTRAINTES PARTICULIÈRES

(Annexe II-23, art. A. 231-3 du code du sport)

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale :
Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire.
Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous.
En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné (e) pour te conseiller ?
Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es une fille ☐ un garçon ☐ — **Ton âge : ☐ ☐ ans**

Depuis l'année dernière	OUI	NON
Es-tu allé (e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?	☐	☐
As-tu été opéré (e) ?	☐	☐
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?	☐	☐
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?	☐	☐
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?	☐	☐
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?	☐	☐
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?	☐	☐
As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?	☐	☐
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?	☐	☐
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?	☐	☐
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?	☐	☐
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?	☐	☐

LIGUE
HAUTS
DE FRANCE

93 Rue du Fort – Marcq-en-Barœul

@ : ligue.hautsdefrance@fft.fr

Tél : 03 20 81 87 30

www.liguehautsdefrancetennis.fr